

MILLESIMA 2015

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE

ByD

09 septembre 2010



EDMOND DE ROTHSCHILD
INVESTMENT MANAGERS

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: MILLESIMA 2015
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans à compter de la création du FCP
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: Cabinet SELLAM
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
- **Objectif de Gestion :**
Millésima 2015 a pour objectif d'offrir sur une période moyenne de 6 ans, une performance supérieure à celle d'une OAT de maturité Juin 2015. Ce rendement sera obtenu à partir des opportunités offertes actuellement par les titres obligataires émis en Euro, d'entreprises industrielles et financières.
- **Indicateur de référence :**
A titre indicatif, la performance du fonds peut être comparée à celle d'une Obligation Assimilable du Trésor (OAT) d'échéance Juin 2015.
Les OAT sont des titres de dettes émis par l'Etat français. Dès lors, elles portent la meilleure signature du marché et constituent la référence pour le taux de l'argent sans risque.
- **Stratégie d'investissement :**
La stratégie mise en œuvre vise à créer un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe obligataire d'EdRIM GESTION sur les marchés de crédit *Investment Grade* et *High Yield* des pays membres de l'OCDE, de l'Espace Economique Européen ou de la Communauté Européenne.

Le gérant s'attachera à sélectionner les émissions les plus attrayantes afin de maximiser le couple rendement/risque du portefeuille. Il présentera une certaine stabilité dans son allocation, celle-ci pouvant toutefois faire l'objet d'ajustements destinés à traduire les convictions de l'équipe de gestion.

L'objectif du gérant sera de constituer un portefeuille obligataire de maturité moyenne approchant juin 2015.

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie combinera avant tout une approche sectorielle (Top down) et une analyse crédit (Bottom up).

L'approche Top Down repose sur une analyse macroéconomique des différents secteurs ou pays (membres de l'OCDE, de l'Espace Economique Européen ou de la Communauté Européenne) explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.

Cette analyse permet notamment de définir le degré d'exposition aux différents secteurs économiques et la répartition entre les différentes notations au sein de la catégorie *Investment Grade* et *High Yield*.

Aucune contrainte de répartition géographique ne sera imposée.

Le processus Bottom up vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres grâce à une analyse fondamentale de chaque société.

Cette démarche aboutit au choix des expositions et des véhicules d'investissement à privilégier.

Le gérant pourra adopter des stratégies visant à protéger le FCP contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou exposer le portefeuille aux risques de crédit d'émetteurs à travers l'utilisation d'instruments de type CDS ou iTraxx.

Il pourra mettre en place des stratégies visant à diminuer les risques de change et/ou à gérer le risque de taux par l'utilisation de contrats financiers et notamment futures, options, contrats à terme ou swap.

L'exposition du fonds résultant de l'utilisation des contrats financiers ne pourra excéder 100 % de l'actif net.

A l'issue de l'orientation de gestion, le fonds optera soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM après agrément de l'AMF.

Le fonds présentera une sensibilité au taux d'intérêt pouvant fluctuer entre 0 et 6.

- Exposition au marché actions

Le fonds pourra être exposé au marché actions au travers d'achats d'obligations convertibles présentant les caractéristiques d'un titre de taux dans la limite de 10% de l'actif net.

- Devises

L'exposition résiduelle, après couverture, à toutes autres devises que l'Euro sera non significative.

- **Actifs en portefeuille**

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% en titres de créance et instruments du marché monétaire, privés ou publics.

Le portefeuille sera principalement investi dans des titres dont la notation long terme (Notation Standard and Poor's ou équivalent) est minimum de BBB- (catégorie « Investment Grade»). Le portefeuille pourra également être investi à hauteur de 20% maximum dans des titres dont la notation est inférieure à BBB- (catégorie « High Yield »).

Dans le cadre de sa stratégie, le gérant peut avoir recours à des investissements en OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

L'engagement total du portefeuille au marché actions mesuré à travers le delta des convertibles sera limité à 10% de l'actif net du fonds.

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition, le Fonds pourra avoir recours aux instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...) ainsi qu'à des titres intégrant des instruments dérivés ; tels que les obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit.

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 100% de l'actif du FCP. Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10% de l'actif du FCP.

Une description plus détaillée de la stratégie et des actifs utilisés figure dans la note détaillée.

- **Garantie ou protection**

Néant.

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, le capital investi pourrait être amené à ne pas être restitué en raison des fluctuations de marché.

- **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Les principaux risques auxquels le souscripteur est exposé sont les suivants :

- **Risque de crédit**

En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP pourra baisser, ce qui est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Le fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans des émissions de pays ou de sociétés notés dans la catégorie spéculative par les agences de notation Moody's (<Baa3) ou Standard & Poor's (<BBB-).

Cet OPCVM doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

- **Risque de taux**

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Une hausse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie ; de même, en cas de sensibilité négative du portefeuille, une baisse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie. Ces phénomènes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP peut fluctuer entre 0 et 6.

- **Risque de perte en capital**

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Pour les OPCVM monétaires et obligataires, la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux et de crédit notamment de l'anticipation des courbes de taux et de l'anticipation du risque crédit des émetteurs. Il existe un risque que la société de gestion anticipe mal ces évolutions et n'investisse pas dans les sociétés les plus performantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie résulte du recours par le FCP à des contrats financiers qui sont négociés de gré à gré, et/ou à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une des contreparties, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque lié à l'engagement sur des contrats financiers**

Le FCP peut avoir recours à des contrats financiers dans la limite d'une fois son actif. Le FCP pourra ainsi s'exposer jusqu'à 100 % de son actif, à tout marché, actif, indice et instrument ou paramètre économique et/ou financier, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

- **Risque accessoire : Risque lié aux produits hybrides (convertibles)**

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique est explicité dans la note détaillée.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

- Parts C : Tous souscripteurs
- Parts D : Tous souscripteurs
- Parts A : Tous souscripteurs
- Parts B : Tous souscripteurs

Ce fonds s'adresse à tous souscripteurs et plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une diversification au travers d'un portefeuille destiné à générer un rendement régulier supérieur aux emprunts d'états français sur la durée de placement recommandée.

➤ **Durée de placement minimum recommandée**

Jusqu'au 30 juin 2015

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'O.P.C.V.M. servent à compenser les frais supportés par l'O.P.C.V.M. pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nombre de parts souscrites	4 % TTC maximum
Commission de souscription acquise au F.C.P.		1% à compter du 04/01/2010 (fin de période de commercialisation)
Commission de rachat non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nombre de parts rachetées	4 % TTC maximum
Commission de rachat acquise au F.C.P.		1% la 1 ^{ère} année (jusqu'à fin décembre 2010)

Cas d'exonération : si une demande de souscription et de rachat est concomitante provenant du même investisseur pour un montant ou une quantité égal(e) et effectué sur la base de la même valeur liquidative, aucune commission de souscription et de rachat ne sera appliquée.

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- des commissions de mouvement facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'O.P.C.V.M., se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'O.P.C.V.M.	Assiette	Taux barème	
		Parts C et D	Parts A et B
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement)	Actif net du F.C.P.	0,90% TTC* maximum (ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP)	0,30% TTC* maximum (ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP)
Commission de surperformance (*)	Actif net du F.C.P.	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Néant	Néant

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal :**

- Fiscalité de l'O.P.C.V.M. : Les F.C.P. étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Eligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) : Néant.
- Directive Epargne : OPCVM pouvant être investi à plus de 40 % en créances et produits assimilés.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'O.P.C.V.M. peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'O.P.C.V.M.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachats :
Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures, auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées en millièmes de part sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant.

- Possibilités prévues de limiter ou d'arrêter les souscriptions :

De façon définitive :

- Actifs atteignant 200 M€

Le fonds cessera d'émettre de nouvelles parts le lendemain du jour où son actif dépassera 200 M€. Il sera alors fermé à toute souscription. Les porteurs seront alors informés via un communiqué public dans un quotidien économique de diffusion générale.

Valeur liquidative d'origine : Parts C : 1 000 €
 Parts D : 1 000 €
 Parts A : 500 000 €
 Parts B : 500 000 €

- Montant minimum de souscription initiale : Parts C : 1 part
 Parts D : 1 part
 Parts A : 1 part
 Parts B : 1 part

- Modalités de passage d'une catégorie de parts vers une autre : sous réserve d'en respecter les conditions d'accès, la décision du porteur de passer d'une catégorie de parts vers une autre catégorie de parts s'analyse en une opération :
 - dans un premier temps de vente d'une ou plusieurs parts détenues dans la catégorie d'origine ;
 - et dans un second temps de souscription d'une ou plusieurs parts de la catégorie nouvelle.

Par conséquent cette décision du porteur de parts pourra être de nature à générer une plus value de cession de valeurs mobilières soumise à imposition.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

La date de clôture du premier exercice sera le jour de la dernière Valeur liquidative de décembre 2010.

➤ **Affectation des revenus :**

Parts C : Capitalisation

Parts D : Distribution

Parts A : Capitalisation

Parts B : Distribution

- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**
Quotidienne, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS S.A.). Dans ces cas la valeur liquidative est datée du jour ouvré suivant.
- **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.
- **Devise de libellé des parts :**
Euro.

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum de souscription (en nombre de parts)	Souscripteurs concernés
Parts A	FR0010793703	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts B	FR0010798538	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts C	FR0010798553	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts D	FR0010798561	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs

- **Date de création :**
Cet O.P.C.V.M. a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 2 septembre 2009. Il a été créé le 14 septembre 2009.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'O.P.C.V.M. et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04 e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67 site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 09 septembre 2010

Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Les informations concernant les performances du FCP, les frais facturés à l'OPCVM et les transactions effectuées au cours du dernier exercice seront disponibles après la clôture du premier exercice.